

## PARTIE V.—TRANSPORT AÉRIEN CIVIL\*

### Section 1.—Administration et expansion

**Historique.**—L'histoire de l'aviation au Canada remonte à 1909, année où Jack McCurdy (maintenant l'hon. J. A. D. McCurdy, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse) pilota le *Silver Dart* à Baddeck (N.-É.), pour ainsi devenir le premier sujet britannique à voler en avion dans l'Empire britannique.

Jusqu'à la première guerre mondiale, l'aviation au pays a peu progressé. Après la guerre, un bon nombre des aviateurs canadiens anciens combattants ont aidé à développer le transport aérien dans les régions inaccessibles, à assurer la patrouille des régions forestières et à établir des services aériens interurbains. Durant cette période, le gouvernement a aidé les aéro-clubs à former les pilotes et les mécaniciens nécessaires à l'aviation civile au Canada.

Le ministère des Transports a été créé en 1936 en vue de centraliser tous les services de transport relevant de l'autorité fédérale. Les Services de l'Air fusionnaient la Division de l'aviation civile, autrefois du ministère de la Défense nationale, avec les Divisions de la météorologie et de la radio du ministère de la Marine. Sous la direction du ministère des Transports, le réseau aérien transcanadien a été établi par l'aménagement d'un ensemble d'aéroports principaux et intermédiaires et autres installations. Les lignes aériennes Trans-Canada ont été établies par une loi du Parlement en 1937 afin d'assurer un service aérien transcontinental sous la régie du gouvernement.

Durant la seconde guerre mondiale, on a aménagé un grand nombre d'aéroports et d'aérodromes afin d'assurer la formation d'aviateurs en conformité du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique. A la fin de la guerre, de nombreux ex-aviateurs militaires canadiens se sont tournés vers l'aviation commerciale et sont entrés au service de compagnies déjà existantes ou ont aidé à fonder de nouveaux services aériens. Les services aériens transatlantiques, inaugurés durant la guerre par le ministère des Transports, ont été confiés aux Lignes aériennes Trans-Canada, qui en font l'exploitation sur un pied régulier. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été formées par la fusion de petites compagnies commerciales en vue de desservir le nord du Canada. En 1949, elles ont été chargées d'assurer des services transpacifiques au nom du Canada. Elles ont inauguré leurs services réguliers de Vancouver à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande en juillet 1949 et une liaison avec le Japon, la Chine et Hong-Kong en septembre.

**Contrôle de l'aviation civile.**—Au Canada, la réglementation de l'aviation civile relève du gouvernement fédéral et s'exerce en vertu de la loi de 1919 sur l'aéronautique et de ses modifications. La loi de l'aéronautique compte trois parties. De manière générale, la Partie I traite de l'aspect technique de l'aviation civile, soit l'immatriculation des avions, la délivrance de permis aux aviateurs, l'établissement et l'entretien des aéroports et des facilités de navigation aérienne, la réglementation de la navigation aérienne, les enquêtes sur les accidents et la conduite sûre des

\* Les sections 1 et 2 de la Partie V du présent chapitre ont été révisées au ministère des Transports et la section 3, sauf indication contraire, à la Division des transports, Section des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. Pour le transport aérien militaire, voir le chapitre XXVII, Défense du Canada.